

PLAN DE COURS

ARV3010-20

Numéro du cours

LES CONTEXTES DE LA GESTION DE L'INFORMATION ET DES ARCHIVES

Titre du cours

A-2023

Session

3

Nombre de crédits

MODDLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

BREARD, JULIEN

Nom et prénom

N/A

Poste

breard.julien@uqam.ca

Courriel

N/A

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous via la plateforme Zoom ou Teams

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération	3
5	Calendrier du cours.....	3
6	Modalités du cours	5
6.1	Modalités de participation au cours	5
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	5
6.3	Modalités de remise des travaux	5
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	5
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	5
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	5
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	6
7.1	Documentation obligatoire	6
7.2	Documentation complémentaire	6
8	Références.....	8
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	8
8.2	Document et Informations additionnelles.....	9
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement	11
8.5	Compétences.....	12

1 DESCRIPTION DU COURS

Le cours vise à familiariser l'étudiant avec les divers contextes de la pratique de la gestion de l'information et des archives. Après un survol de la terminologie et des fondements, le cours propose d'analyser la place de la gestion de l'information et des archives au sein des sciences de l'information en tenant compte des convergences et différences de leurs pratiques. Il aborde également le rôle de la gestion de l'information et des archives dans le fonctionnement des organisations et initie l'étudiant aux processus de gestion de l'information et des archives qui doivent être réalisés en conformité avec le cadre légal et réglementaire. Ce cours présente les exigences de conduite professionnelle, les compétences requises ainsi que les divers milieux d'exercice professionnel.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

À la fin du cours, les étudiant-e-s devront être en mesure de :

1. Connaître la terminologie associée à la discipline.
2. Saisir la nature ainsi que la portée des divers contextes qui influencent les activités de la gestion de l'information et de la gestion des archives institutionnelles et privées.
3. Comprendre le processus de gestion de l'information et des archives ainsi que les principes fondamentaux sur lesquels il s'appuie.
4. Connaître l'univers de la gestion de l'information et des archives au Québec, au Canada et à l'international : les institutions, les associations, le milieu professionnel, l'environnement de travail, l'avenir de la profession, les défis de la discipline.
5. Connaître les rôles et responsabilités de l'archiviste.
6. Connaître l'environnement légal, réglementaire et normatif de la gestion de l'information et des archives.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le cours se déroulera principalement en ligne et à distance. Le cours se composera d'exposés magistraux et de discussions qui se dérouleront soit en mode synchrone avec Zoom ou en mode asynchrone avec des capsules vidéo, disponibles sur Moodle. Des conférenciers viendront également discuter d'aspects spécifiques vus en classe virtuelle.

Le cours comprendra deux visites de service d'archives qui se feront en mode **présentiel**.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen de mi-session	25%	17 octobre 2023
Lecture de l'actualité en gestion de l'information et des archives – I	15%	31 octobre 2023
Travail de recherche	35%	19 décembre 2023
Examen final	25%	12 décembre 2023

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	5 septembre 2023	<p>En mode synchrone sur Zoom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil et introduction générale au cours; • Plan du cours et entente d'évaluation; • Mode de fonctionnement à distance pour le cours; • Introduction 	
2	12 septembre 2023	<p>En mode synchrone sur Zoom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature de l'entente d'évaluation; • Définitions/terminologie; • Le contexte organisationnel et individuel <ul style="list-style-type: none"> ○ Historique ○ Fondements théoriques 	<u>Lecture obligatoire</u> : Couture, Carol, <i>Le cycle de vie des documents d'archives</i>
3	19 septembre 2023	<p>En mode asynchrone avec capsule vidéo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte légal, réglementaire et normatif <ul style="list-style-type: none"> ○ Législation et réglementation ○ Organisations et typologie 	<u>Lecture obligatoire</u> : Baillargeon, Diane et Lejeune, Valérie, <i>La révision de la Loi sur les archives</i>
4	26 septembre 2023	<p>En mode asynchrone avec capsule vidéo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte disciplinaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Initiation au processus de gestion de l'information (1^{ère} partie) – Gestion des documents administratifs 	
5	3 octobre 2023	<p>En mode synchrone sur Zoom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte disciplinaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Initiation au processus de gestion de l'information (2^e partie) – Gestion des archives historiques 	
6	10 octobre 2023	<p>En mode synchrone sur Zoom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte disciplinaire <ul style="list-style-type: none"> ○ La gestion de l'information numérique 	
7	17 octobre 2023	Examen de mi-session en ligne sur Moodle	
8	24 octobre 2023	SEMAINE DE LECTURE	
9	31 octobre 2023	<p>En mode présentiel + asynchrone avec capsule vidéo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte professionnel <ul style="list-style-type: none"> ○ Les centres et les services d'archive ○ Le rôle de l'archiviste ○ Visite d'un service d'archives : Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM 	<u>Lecture obligatoire</u> : Couture, Carol et Jacques Grimard, <i>Aspects généraux et particuliers de l'administration d'un service d'archives</i>

10	7 novembre 2023	<p>En mode synchrone sur Zoom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte professionnel <ul style="list-style-type: none"> ○ Compétences et savoirs ○ Le métier d'archiviste : fonctions et tâches en archivistique 	
11	14 novembre 2023	<p>En mode synchrone sur Zoom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte professionnel <ul style="list-style-type: none"> ○ Éthique et déontologie de l'archiviste ○ Présentation de l'Association des archivistes du Québec ○ Présentation de l'ARMA 	
12	21 novembre 2023	<p>En mode synchrone sur Zoom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte professionnel <ul style="list-style-type: none"> ○ La gestion des documents et des archives au Québec, au Canada et à l'international ○ Conférence virtuelle : La gestion de l'information dans le secteur privé. Aurélie Sottiau, <i>CREO Solutions, Construction Santé Montréal</i> 	
13	28 novembre 2023	<p>En mode synchrone sur Zoom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte professionnel <ul style="list-style-type: none"> ○ Défis et perspectives de la gestion de l'information en 2023 ○ Conférence virtuelle : la gestion des archives historiques, Gaël Jeannin, <i>Congrégation de Sainte-Croix</i> 	
14	5 décembre 2023	<p>En mode présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte professionnel <ul style="list-style-type: none"> ○ Visite d'un service d'archives : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) 	
15	12 décembre 2023	Examen final en ligne sur Moodle	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La participation active (présence virtuelle lors des séances en mode synchrone et lors des visites de services d'archives) est requise pour atteindre les objectifs du cours.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). L'étudiant qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#). Tous les travaux devront être remis numériquement sur la plateforme Moodle.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les travaux corrigés sont remis sur la plateforme Moodle. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les textes dont la lecture est obligatoire pour satisfaire les exigences de ce cours seront identifiés en classe à chacun des cours concernés (leur contenu sera considéré dans les examens). La majorité de ces textes seront accessibles sur Internet, notamment dans la revue Archives de l'Association des archivistes du Québec (<https://archivistes.qc.ca/revue-archives/>), sur le Portail international archivistique francophone (PIAF) (<http://www.piaf-archives.org>) ou dans d'autres sources qui seront indiquées à chacun des cours.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Il s'agit d'une liste non exhaustive. Des références complémentaires seront remises à chaque cours.

Association des archivistes français. *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*. Paris, Association des archivistes français, 2020, 4e édition.

Association des archivistes du Québec, Revue Archives. <https://archivistes.qc.ca/revue-archives/>

BOUYÉ, Édouard, *L'archiviste dans la cité. Un ver luisant*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2017

BROWN, Caroline (sous la dir.). *Archives and Recordkeeping*. United Kingdom, Facet Publishing, 2013.

BROWN, Caroline (sous la dir.). *Archival Futures*. United Kingdom, Facet Publishing, 2018.

COEURÉ, Sophie et Vincent DUCLERT. *Les archives*. Paris : La Découverte, 2011.

Conseil international des archives. *Terminologie archivistique multilingue*. <http://www.ciscra.org/mat/>

COUTURE, Carol ; ROUSSEAU, Jean-Yves et collaborateurs, *Les fondements de la discipline archivistique*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994.

COUTURE, Carol et al., *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999.

COUTURE, Carol et Marcel LAJEUNESSE. *L'archivistique à l'ère du numérique. Les éléments fondamentaux de la discipline*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014.

DELSALLE, Paul. *Une histoire de l'archivistique*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998.

DURANTI, Luciana et Patricia C. FRANKS (sous la dir.). *Encyclopedia of Archival Science*. USA, Rowman and Littlefield, 2015.

Direction des archives de France. *Manuel d'archivistique: théorie et pratique des archives publiques en France*. Paris, S.E.V.E.N., 1970.

FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989

GAGNON-ARGUIN, Louise, Sabine MAS et Dominique MAUREL (sous la dir.). *Typologie des documents des organisations. De la création à la conservation*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, 2e édition.

GAGNON-ARGUIN, Louise et Marcel LAJEUNESSE (sous la dir.). *Panorama de l'archivistique contemporaine : évolution de la discipline et de la profession*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015.

GAGNON-ARGUIN, Louise et Sabine MAS. *Typologie des dossiers des organisations. Analyse intégrée dans un contexte numérique et analogique*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011.

GAGNON-ARGUIN, Louise. *L'archivistique, son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1992.

GALLAND, Bruno. *Les archives*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2016.

GAREAU, André. *Guide de gestion des archives d'entreprises*. Montréal, Réseau des archives du Québec, 2009. 2e édition.

JENKINSON, Sir Hilary. *A Manual of Archive Administration*. London, Percy Lund, Humphries & Co Ltd, 1966.

LEMAY, Yvon et Louise GAGNON-ARGUIN (sous la dir.). *L'archiviste. Constructeur, gardien et communicateur*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009.

MILLAR, Laura A. *Archives principles and practices*. United Kingdom, Facet Publishing, 2017, 2e édition.

ROBERGE, Michel. *La gestion intégrée des documents d'activité technologiques et en format papier*. Québec, Éditions Michel Roberge, 2016.

SALAÛN, Jean-Michel et Clément ARSENAULT (sous la dir.). *Introduction aux sciences de l'information*. Les Presses de l'Université de Montréal, 2009.

SCHELLENBERG, T.R., *Modern Archives, Principles and Techniques*, Chicago, The University of Chicago Press, 1956.

SCHELLENBERG, Theodore. *The Management of Archives*. New York, Columbia University Press, 1988.

YEO, Geoffrey. *Records, Information and Data. Exploring the role of record-keeping in an information culture*. United Kingdom, Facet Publishing, 2018.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable